

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N°20260828_P_099
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 14 avril 2026,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Services à la population

Objet : Signature d'une convention avec l'école privée « Saint Joseph » de la Séauve sur Semène pour la mise à disposition de la cour de récréation de l'école en faveur des enfants accueillis sur le temps périscolaire pour l'année scolaire 2026/2027.

Le Président,

N° 20260828_P_099

Décide

OBJET

De signer une convention avec :

Ecole Privée Saint Joseph
7 place de l'église
43140 La Séauve sur Semène

Pour la mise à disposition de la cour de récréation de l'école Saint Joseph en faveur des enfants accueillis sur les temps périscolaires des matins et des soirs

Date : Année scolaire 2026/2027 renouvelée par tacite reconduction

Participants : Enfants accueillis sur les temps périscolaire

Lieu : Ecole Saint Joseph de La Séauve sur Semène

Montant : A titre Gracieux

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 28 aout 2026

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20260828-20260828_P_099-AU
Reçu le 07/10/2026

